



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 19 DECEMBRE 2017

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie.

Absent : LABROUSSE Jean.

ABSENTs excusés : JOND Claude (procuration à DESRUES Jean-Claude) – BRETON Jessica (procuration à JACCAZ Yann).

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présent formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur LEGOUX Philippe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCE-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 Novembre 2017

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 Novembre 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 09 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

de la SEANCE du Conseil municipal du 19 DECEMBRE 2017

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 11 DECEMBRE 2017

1-Reste à réaliser dépenses budget principal

Monsieur le Maire expose la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2018.

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2018
2031	Frais d'études	93 822,36 €
2051	Concessions, droits similaires	4 320,00 €
2111	Terrains nus	50 000,00 €
2112	Terrains de voirie	27 600,00 €
2117	Bois, forêts	22 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	124,20 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	48 690,14 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	1 490 659,56 €
	TOTAL	1 737 216,26 €

Approuvé à l'unanimité

2- Paiement anticipé investissements 2018

Monsieur le Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans ce cadre, Monsieur le Conseiller aux Finances propose d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement pour les budgets et chapitres suivants :

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2017	Montant des crédits autorisés pour 2018 dans l'attente du vote au B.P.2018
20 – Immobilisations incorporelles	551 000€	137 750€
21 – Immobilisations corporelles	1 945 000€	486 250€
23 – Immobilisations en cours	3 860 000€	965 000€

POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2017	Montant des crédits autorisés pour 2018 dans l'attente du vote au B.P.2018
20 – Immobilisations incorporelles	7 000€	1 750€
21 – Immobilisations corporelles	9 000€	2 250€
23 – Immobilisations en cours	420 500€	105 125€

Approuvé à l'unanimité

3- Avance de subvention à l'office de tourisme

M. Pierre BESSY rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office du Tourisme chaque année. Le budget 2018 n'étant pas voté, il convient afin de pouvoir verser un acompte, de délibérer sur ce versement anticipé en se basant sur la subvention 2017, à savoir 437 000€.

De plus, compte tenu de la périodicité de l'exercice comptable de l'association, il convient de valider le versement de 50% de l'exercice au 30/03/2018 selon le calendrier suivant :

DATE DU VERSEMENT	MONTANT (€)
31-janv	150000
21-févr	30000
28-mars	38500
18-avr	65000
20-juin	50000
08-août	50000
04-déc	53500
TOTAL	437000

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'acomptes à hauteur de 218 500€ avant le vote de la subvention 2018.
- **APPROUVE** le calendrier de versement

4- Frais de secours sur pistes

Monsieur le Maire appelle l'Assemblée municipale à se prononcer sur les propositions de tarifs et conditions de remboursement des frais de secours et de recherche sur le domaine skiable, ainsi que des frais de transports primaires par ambulances pour la saison 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

a) Décide de fixer comme suit, pour la saison d'hiver 2017/2018 le montant du remboursement des frais de secours et de recherche prévu à l'alinéa 7 de l'article L 221.2 du Code des Collectivités territoriales ainsi que le montant des frais de transports primaires par ambulances :

- Secours remboursés au forfait

Front de neige.....	55 € TTC	Zone rapprochée.....	206 € TTC
Zone éloignée	357 € TTC	Zone exceptionnelle	670 € TTC

- Frais de transports primaires par ambulances

Transport jusqu'aux cabinets médicaux de Praz-sur-Arly	196	€
TTC		
Transport jusqu'à l'Hôpital de Sallanches ou autres cabinets médicaux en dehors de Praz-sur-Arly.	248	€
TTC		

- **Secours remboursés aux frais réels** : Réserve aux secours mettant en œuvre des moyens exceptionnels sur pistes et hors-pistes.

Prise en charge	670 € TTC + Frais réels selon le tarif des prestations ci-dessous.
Heure personnel.....	64 € TTC
Evacuation motoneige	86 € TTC
Heure dameuse	164 € TTC
Hélicoptère	56 €/minute.

b) Dit que les montants tarifaires relatifs aux zones rapprochées et éloignées s'entendent pour les parties basses et hautes du domaine skiable, leur limite de séparation étant déterminée par une ligne passant par l'entrée du chemin d'Olivet et du téléski des Bernards et suivant la piste d'Olivet. Les itinéraires "Nordique" sont considérés en zone éloignée à l'exception du secteur des Varins.

c) Précise que, conformément au 4ème paragraphe de la circulaire du 22.11.1987, l'exécution de la présente délibération incombera uniquement pour ce qui concerne la distribution et le remboursement des frais de secours, à la Société « VAL d'ARLY LABELLEMONTAGNE » à Praz-sur-Arly.

d) En cas de carence d'ambulances privées pour le transport du bas des pistes jusqu'à une structure médicale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pourra être appelé et après régulation par le Samu, Centre 15, une ambulance Sapeurs-Pompiers (VSAV) pourra être engagée. La participation aux frais des bénéficiaires pour le transport des skieurs blessés sera de 158 € en lieu et place des frais de transport par ambulances privées.

5- Présentation rapports activités CCPMB

Monsieur le Maire, suivant l'article L5211-3P du code général des collectivités territoriales, présente les grandes lignes du rapport de l'activité annuelle de la communauté de commune déjà transmis par mail. Il est ainsi montré que, malgré un nombre de compétences limitées, la communauté de communes agit tout de même dans des secteurs très variés, souvent méconnus du grand public.

6- Approbation DGD travaux Syane facteur2

M. Jean-Paul JACCAZ expose que, dans le cadre des travaux sur la RD 1212, des travaux d'éclairage public ont été réalisés. Le budget prévisionnel de l'opération approuvé le 4 septembre 2014 s'élevait à 103 884€ TTC répartis comme suit :

Participation SYANE.....	42 350 Euros
Quote-Part communale	61 534 Euros
Frais généraux	3 117 Euros

Les travaux sont terminés et le décompte définitif est fixé à un total de travaux de 86 097.63€ TTC, répartis comme suit :

Participation SYANE.....	33 786.51€
Quote-Part communale	49 803.43€
Frais généraux.....	2 507,69€

M. Jean-Paul JACCAZ expose également que les travaux prévus dans le cadre de renouvellement de l'éclairage public dans le programme FACTEUR 2 sont terminés. Le Conseil municipal doit approuver le décompte général et définitif du programme d'entretien et de reconstruction des installations d'éclairage public afin de réduire les consommations et améliorer l'efficacité.

Les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais généraux du SYANE étaient estimés à la somme de 153 399 € TTC répartis comme suit :

Participation SYANE	76 047 Euros
Quote-Part communale	77 352 Euros
Frais généraux	4 602 Euros

Les travaux terminés leur montant s'élèvent à 153 399€, à répartir comme suit :

Participation SYANE	76 047€
Quote-Part communale	77 352 Euros
Frais généraux	4 602 Euros

Approuvé à l'unanimité

7- Reste à réaliser – budget de l'eau et de l'assainissement

M. Pierre BESSY rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2017 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2018.

Dépenses

Imputation		Désignation	Somme à reporter en 2018
2315	Immobilisations en-cours	Route de Belvedere - Reseaux	9 900,00 €
TOTAL			9 900,00 €

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Jean LABROUSSE arrive à 20h20

Questions soumises a décision du conseil sur proposition de monsieur le maire et non inscrite à l'ordre du jour :

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises a décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Communications et questions diverses

Première Fleur :

Mme Florence Encinas annonce l'attribution à la commune de la Première Fleur dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris. L'enseigne officielle devrait être remise en début d'année à la mairie. Les élus félicitent Florence Encinas et tous les élus impliqués dans la commission Embellissement, ainsi que le personnel des services techniques qui s'est beaucoup investi et a pris à cœur le développement de projets de fleurissement et d'actions environnementales, qui comptent aussi dans la note générale.

Déneigement :

L'ensemble des élus évoquent la qualité du déneigement et remercie les services de la mairie et les entreprises du secteur privé pour la qualité des prestations. En effet, le village - malgré les grosses quantités de neiges tombées - reste accessible et ce très tôt le matin, trottoirs compris. Monsieur le Maire explique que, malgré tout ce travail, les agents ont été plusieurs fois interpellés par des habitants lors de leurs tournées. Ces personnes se plaignaient soit des moraines qui pouvaient se former au passage des engins, ou bien de la neige qui est poussée sur leur terrain, par exemple. Les élus regrettent de telles attitudes et soutiennent leur personnel.

Il est rappelé que les agents démarrent les tournées de déneigement avant 5h du matin et qu'ils appliquent scrupuleusement le plan de déneigement. Ils ont enchaîné les heures de travail en raison des précipitations quasi continues. Les citoyens doivent se rendre compte de la difficulté de ce travail, mais aussi se souvenir qu'ils habitent en montagne, où les conditions climatiques peuvent être très compliquées. Il est, par exemple, arrivé que l'essentiel des chutes de neige surviennent en 2 heures, juste après le passage de la déneigeuse. Le temps que refaire une nouvelle tournée, 20 cm étaient tombés sur la route. Il semble que le public ait oublié ces forts épisodes neigeux après plusieurs années assez calmes et qu'il faut limiter ses déplacements au plus fort des intempéries, de jour comme de nuit.

Trophées de la Communication

La mairie de Praz-sur-Arly a remporté, fin novembre à Cannes, une magnifique récompense pour son magazine municipal : le Trophée de la Communication du Meilleur Magazine d'information réalisé par un organisme public.

C'est une consécration pour ce magazine qui a demandé beaucoup de travail. Le fait que la mairie ait osé transformer le bulletin municipal en livre de cuisine a plu au jury de ce concours national.

Indéniablement c'est une recette à succès, après le 1er prix départemental en octobre.

Notre petite commune de 1300 habitants est arrivée devant Finistère Tourisme (2ème) et l'Alsace (3ème) !

C'est le 11e trophée remporté par Praz qui reste la commune la plus titrée de ce concours national, devant Lyon (7 trophées).

Fresque murale

M. Pierre BESSY évoque le projet de Praz les Arts de réaliser une fresque sur un mur du village, route du Crystal d'Arly. Il s'agirait d'une action menée avec l'école. Un projet va être proposé aux élus avant toute concrétisation.

Monsieur le maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20h35.

Procès verbal de séance dressé le 21 décembre 2017 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 19 décembre 2017.

Signé Philippe Legoux, secrétaire de séance



Vu pour être affiché le **22 DEC. 2017** conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann Jaccaz

